



FACTURE du 29 février 2024

Adresse desservie :
MAIRIE ECOLE DE CANCHY
27 R DU GENERAL LECLERC
80150 CANCHY

Votre référence :
11 678 008 10003801 24210

Nous contacter

Par internet :

www.eau.veolia.fr

11.678.008

Par téléphone :

09 69 36 72 61

(appel non surtaxé)
du lundi au vendredi de 8h00 à 19h et le
samedi entre 9h00 et 12h
Urgences : 7j/7 - 24h/24

Pour assurer un service de qualité, vos appels téléphoniques
sont susceptibles d'être enregistrés.

Par courrier :

VEOLIA EAU
TSA 70121
37911 TOURS CEDEX 9

MAIRIE DE CANCHY
27 RUE DU GENERAL LECLERC
80150 CANCHY
FRANCE

Récapitulatif de votre facture

Montant à régler :

9 830,00 € TTC avant le :
15 mars 2024

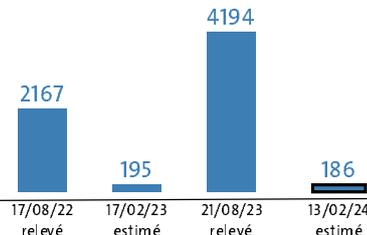
Votre consommation d'eau

Consommation facturée :

186 m³

Soit 186 000 litres d'eau
Périodes prises en compte :
Abonnement : JANV. 24 A JUIN 24
Consommation : RELEVÉ
Prix TTC au litre : 0,00239 € soit :
2,39 € au m³ (hors abonnement)

Historique de votre
consommation (m³)



Information Client

Prélèvement, mensualisation de vos paiements : le choix de la sérénité !
Le prélèvement automatique de vos factures vous permet de mieux respecter les
échéances et vous évite d'éventuelles pénalités de retard de paiement, par exemple
pendant les périodes de congés. La mensualisation de vos prélèvements facilite en plus
la gestion de votre budget, en étalant vos dépenses d'eau sur l'année.
C'est aussi un geste pour l'environnement : plus de papier, ni d'enveloppes, ni de
timbres, et du CO2 en moins !

IBAN : [JOINDRE UN RIB]
ICS : FR67ZZZ006661
RUM : TIP0116020116780081000380124210

MAIRIE DE CANCHY
27 RUE DU GENERAL LECLERC
80150 CANCHY
FRANCE

Montant : 9 830,00 €

Date et lieu

Signature

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SOCIETE
DES EAUX DE PICARDIE à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre
banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SOCIETE DES EAUX DE PICARDIE.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans
les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits
concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de
votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA. ponctuel. Votre signature vaut
autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

CENTRE DES PAIEMENTS -
TSA 10147
41974 BLOIS CEDEX 9

Date de transmission de l'acte: 07/10/2024

Date de réception de l'AR: 07/10/2024

160228098150 MAIRIE DE CAN

011602000069 9411678

080-200070936-DE_2024_075-DE
A G E D I

000

Faites un geste pour
l'environnement, optez
pour l'e-facture sur
www.eau.veolia.fr
ou sur simple appel



Votre facture détaillée

	Quantité ou Volume (m³)	Prix unitaire (€ HT)	Montant (€ HT)	Taux de TVA (%)	Total général (€ TTC)
■ DISTRIBUTION DE L'EAU					
Abonnement (part distributeur)			25,14	5,50	
Abonnement (part syndicale)			4,79	5,50	
Consommation (part distributeur)					
DU 22/08/2023 AU 31/12/2023	100	1,2740	127,40	5,50	
DU 22/08/2023 AU 31/12/2023 > 100 m³	40	1,2740	50,96	5,50	
DU 01/01/2024 AU 13/02/2024 > 100 m³	46	1,2695	58,40	5,50	
Consommation (part syndicale)					
DU 22/08/2023 AU 31/12/2023	100	0,6300	63,00	5,50	
DU 22/08/2023 AU 31/12/2023 > 100 m³	40	0,5800	23,20	5,50	
DU 01/01/2024 AU 13/02/2024 > 100 m³	46	0,5800	26,68	5,50	
Préservation des ressources en eau (Agence de l'Eau)	186	0,0330	6,14	5,50	
Total DISTRIBUTION DE L'EAU					406,92
■ ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)					
Lutte contre la pollution	186	0,3500	65,10	5,50	
Total ORGANISMES PUBLICS (Agence de l'Eau)					68,68
Total général :			450,81		475,60
Total TVA (5,50 %) : 24,79 €					
SITUATION DE VOTRE COMPTE					
A votre débit (impayés sur factures)					9 354,40
Montant à régler :					9 830,00 €

Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Justification d'exemption de frais de rejet de paiement en cas de tarif social, dossier FSL ou aide du CCAS dans les 12 derniers mois, à fournir sous 15 jours. Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

Informations techniques

N° compteur	Diamètre compteur	Ancien Index	Nouvel Index	Date du relevé	Volume déterminé par	Consommation	Volume estimé
C145B018472	20	10264	10450	13/02/2024	estimé	186	186

Votre paiement

Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

- Paiement par prélèvement mensuel : Pour étaler vos dépenses d'eau tout au long de l'année. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant le solde à régler ou la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.
- Paiement par TIPSEPA : Attention aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Datez et signez le puis renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe, à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto de cette facture. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne sont manquantes ou erronées, merci d'y joindre un IBAN.
- Paiement par prélèvement à l'échéance : Prélèvement automatique, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de la facture. Remboursement automatique par virement sur votre compte bancaire en cas de crédit en votre faveur.
- Paiement par chèque : Attention, aux délais postaux en anticipant de plusieurs jours son envoi pour éviter les pénalités de retard. Etablissez le à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPSEPA, puis envoyez-le en y joignant le TIPSEPA non signé, dans l'enveloppe ci-jointe à l'adresse mentionnée sur votre TIPSEPA au recto.
- Paiement par Carte : Rendez-vous sur le site de la société mentionnée sur cette facture, rubrique espace personnel et laissez votre carte bancaire.



Date de transmission de l'acte: 07/10/2024
 Date de réception de l'AR: 07/10/2024
 080-200070936-DE_2024_075-DE
 A G E D I

